

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à la salle du Conseil, le **lundi 4 mars 2019 à 19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller
Monsieur Sylvain Houle, conseiller
Madame Christine Imbeau, conseillère
Madame Brigitte Minier, conseillère
Monsieur Louis Toner, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Pierre Bergeron, directeur général par intérim
Monsieur Michel Poirier, greffier adjoint

Est absent :

Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 4 mars 2019.
2. Questions de l'assistance.
3. Procès-verbaux des séances ordinaire du 4 février 2019 et extraordinaire du 18 février 2019.
4. Bordereaux des comptes à payer numéros 2019-03-A, 2019-03-B, 2019-03-C, 2019-03-D et rapport sur les dépenses autorisées.
5. Rapport des ressources humaines 2019-03.
6. Embauche au poste de directeur général de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
7. Embauche au poste de technicien en génie civil au Service de l'ingénierie.
8. Embauche au poste de préposé à la perception au Service des finances.
9. Conversion d'un poste de journalier-opérateur 3 par un poste de chef d'équipe - Parcs et espaces verts au Service des travaux publics.
10. Amendement aux grilles salariales 2019 du personnel temporaire non syndiqué du Service du loisir et de la culture.
11. Autorisation d'embauche d'un chargé de projet en technologies de l'information par la Ville de Saint-Basile-le-Grand.
12. Autorisation de dépense pour le contrat AME 2018-01 concernant le mandat de coordination et d'animation du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16.
13. Renouvellement de mandat de membres au sein du comité consultatif sur le développement de la culture et du tourisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
14. Renouvellement de mandat de membres au sein du comité de suivi - politique de la famille et des aînés de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

15. Attestations d'assurance responsabilité professionnelle - Ordre des urbanistes du Québec.
16. Demande de participation financière pour l'organisation de La Dictée P.G.L et par Les Chevaliers de Colomb du Conseil de Beloeil.
17. Adoption du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées pour l'année 2019.
18. Adoption de la politique de développement de la culture et du tourisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et du plan d'action relié à ladite politique.
19. Orientations de la Ville concernant la gestion municipale de l'abattage et de la plantation d'arbres par la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu.
20. Rapport annuel relatif au plan de mise en oeuvre du Schéma de couverture de risques de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
21. Appui à la Municipalité de Sainte-Madeleine pour la réalisation d'études concernant le transport lourd sur une portion de la route 227.
22. Promesse d'achat d'immeuble - Lot 3 955 577 au cadastre du Québec.
23. Acquisition du lot 1 816 830 au cadastre du Québec - Partie de la rue de Lorraine.
24. Mandat à une firme de notaires - Acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec - Nouvelle école primaire.
25. Acte de vente - Vente d'immeubles pour cause de taxes impayées - Mandat notaire.
26. Comptes rendus des rencontres no 31 du 8 novembre 2018 et no 32 du 22 novembre 2018 du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
27. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 6 février 2019 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
28. Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 19 février 2019 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
29. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 février 2019 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
30. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros 2019-07, 2019-17, 2019-18, 2019-19, 2019-20, 2019-21, 2019-22, 2019-23, 2018-75 et 2018-102.
31. Plans d'intégration et d'intégration architecturale numéro 2018-65.
32. Demande de dérogation mineure 2019-02 relative au 134, rue Forbin-Janson.
33. Approbation par la Ville de Mont-Saint-Hilaire du Règlement d'emprunt numéro 2018-009 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu.
34. Adoption du Règlement numéro 809-3, intitulé: " Règlement modifiant le Règlement numéro 809 relatif aux animaux afin de modifier, entre autres, les dispositions concernant les licences ".

35. Adoption du Règlement numéro 828-43, intitulé: " Règlement amendant le Règlement numéro 828 sur la tarification des services municipaux pour l'année 2019 en modifiant la tarification applicable en matière de mariage ou d'union civile, les licences pour animaux et la politique de gratuité pour le 3^e enfant et plus " .
36. Adoption du Règlement numéro 1235-5, intitulé: " Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement révisé relativement à la gestion des odeurs en zone agricole et à la reconstruction d'une résidence, située en zone agricole et hors d'un îlot déstructuré, détruite à la suite d'un sinistre " .
37. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement relatif à l'aménagement d'infrastructures pour la nouvelle école primaire du secteur de la gare ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin.
38. Adoption du projet de Règlement numéro 1272, intitulé: " Règlement décrétant des travaux d'aménagement d'infrastructures pour la nouvelle école primaire du secteur de la gare ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de un million quatre cent soixante-trois mille dollars (1 463 000,00 \$) nécessaire à cette fin " .
39. Octroi du contrat TP19-02 concernant la fourniture de pierres concassées.
40. Questions de l'assistance.
41. Levée de la séance.
42. Information

...Monsieur le maire Yves Corriveau ouvre la séance.

2019-075

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 4 mars 2019 soit et est approuvé par ce conseil en retirant le point 42 suivant:

- Information.

...Avant la période de questions de l'assistance, des membres du conseil et un employé de la Ville répondent à quelques questions posées antérieurement lors de séances du conseil :

- Madame la conseillère Christine Imbeau rectifie une réponse concernant le paiement des taxes pour l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire.
- Madame la conseillère Brigitte Minier remercie madame Marie-France Leclerc pour son implication au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.
- Monsieur le greffier adjoint Michel Poirier résume l'opinion reçue concernant le dépôt d'un mémoire par un conseiller municipal et le respect des règles d'éthique.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Ferdinand Berner	Mont-Saint-Hilaire classée 4 ^e Ville où il fait bon vivre PPU centre-ville versus Schéma d'aménagement de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu
M. Henri Gazeau	École de la gare Nouveau marché d'alimentation
M. François Perrier	Développement au Camping Laurier Développement rue Saint-Georges et PPU centre-ville Espaces de stationnement

2019-076 PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019 ET EXTRAORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que les procès-verbaux des séances ordinaire du 4 février 2019 et extraordinaire du 18 février 2019 soient et sont approuvés par ce conseil.

2019-077 BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER NUMÉROS 2019-03-A, 2019-03-B, 2019-03-C, 2019-03-D ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2019-03-A, au montant de 1 326 901,04 \$, numéro 2019-03-B, au montant de 2 078,26 \$, numéro 2019-03-C, au montant de 359 424,16 \$, numéro 2019-03-D, au montant de 8 546,85 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2019-03, émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 28 février 2019, ainsi que le rapport quant aux dépenses autorisées au cours de la période du 31 janvier au 27 février 2019.

2019-078 RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2019-03

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que le rapport des ressources humaines numéro 2019-03 préparé par madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, pour la période du 30 janvier au 27 février 2019, soit et est approuvé par ce conseil.

2019-079 EMBAUCHE - DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - MONSIEUR DANIEL-ÉRIC ST-ONGE

CONSIDÉRANT QUE suite à l'annonce du départ à la retraite de monsieur Daniel Desroches, directeur général, le conseil municipal a procédé à la formation d'un comité de sélection pour l'embauche d'un nouveau directeur général;

CONSIDÉRANT QUE ledit comité ainsi que le conseil municipal jugent que monsieur Daniel-Éric St-Onge possède les compétences et les qualifications requises pour occuper le poste de directeur général de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil nomme monsieur Daniel-Éric St-Onge au poste de directeur général de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, selon le traitement ainsi que les conditions d'embauche stipulés au contrat de travail accepté le 28 février 2019 par monsieur St-Onge.

Qu'il y a des crédits disponibles conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, monsieur Yves Corriveau, soit et est autorisé à signer ledit contrat.

...À l'invitation de monsieur le maire Yves Corriveau, monsieur Daniel-Éric St-Onge, présent dans l'assistance, s'adresse au public et aux membres du conseil.

2019-080

EMBAUCHE AU POSTE DE TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL AU SERVICE DE L'INGÉNIERIE - MONSIEUR MATHIEU CHARBONNEAU

CONSIDÉRANT la vacance au poste de technicien en génie civil au Service de l'ingénierie;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection juge que monsieur Mathieu Charbonneau a les compétences requises pour occuper le poste;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil embauche monsieur Mathieu Charbonneau au poste régulier de technicien en génie civil au Service de l'ingénierie, suivant la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (classe 14), et ce, à compter du ou vers le 5 mars 2019.

Que cette embauche soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 20 février 2019.

Qu'il y a des crédits disponibles tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 22 février 2019.

2019-081

EMBAUCHE AU POSTE DE PRÉPOSÉ À LA PERCEPTION AU SERVICE DES FINANCES - MADAME STÉPHANIE MURRAY LABRIE

CONSIDÉRANT la vacance au poste de préposé à la perception au Service des finances;

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection juge que madame Stéphanie Murray Labrie a les compétences requises pour occuper le poste;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil embauche madame Stéphanie Murray Labrie au poste régulier de préposé à la perception au Service des finances, suivant la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (classe 7), et ce, à compter du ou vers le 5 mars 2019.

Que cette embauche soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 28 février 2019.

Qu'il y a des crédits disponibles tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 28 février 2019.

2019-082

CONVERSION D'UN POSTE DE JOURNALIER-OPÉRATEUR 3 PAR UN POSTE DE CHEF D'ÉQUIPE - PARCS ET ESPACES VERTS AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le contremaître - Parcs et espaces verts au Service des travaux publics a sous sa responsabilité un grand nombre d'effectifs saisonniers et que la supervision de ces travailleurs demande un encadrement important en matière d'organisation du travail et de santé et sécurité;

CONSIDÉRANT QUE l'absence d'un chef d'équipe - Parcs et espaces verts contraint ce contremaître à effectuer plusieurs heures de coordination sur le terrain, ces tâches étant effectuées antérieurement par un chef d'équipe;

CONSIDÉRANT QUE le retour d'un chef d'équipe - Parcs et espaces verts viendrait appuyer le contremaître afin d'assurer le déroulement encore plus efficace des opérations;

CONSIDÉRANT l'existence de la fonction de chef d'équipe au sein des Divisions aqueduc-égout et voirie du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la conversion d'un poste de journalier-opérateur 3 par un poste de chef d'équipe - Parcs et espaces verts au Service des travaux publics.

Que cette conversion de poste soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 13 février 2019.

2019-083

AMENDEMENT - GRILLES SALARIALES 2019 DU PERSONNEL TEMPORAIRE NON SYNDIQUÉ DU SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT la résolution 2019-011 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue le 14 janvier 2019, par laquelle ce conseil approuvait les grilles salariales 2019 du personnel temporaire non syndiqué du Service du loisir et de la culture;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil souhaite modifier la grille salariale 2019 jointe en annexe " A " à la résolution 2019-011 afin d'y ajouter le poste de " Intervenant – Accompagnement ", et ce, pour répondre aux besoins particuliers associés au Programme d'accompagnement du camp de jour;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil amende la grille salariale jointe en annexe " A " à la résolution 2019-011 en ajoutant le poste de " Intervenant - Accompagnement ", au tarif de 16,51 \$/heure.

2019-084

AUTORISATION - VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND - EMBAUCHE CHARGÉ DE PROJET - TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

CONSIDÉRANT QUE les villes de Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand et la municipalité de Saint-Jean-Baptiste ont conclu une entente intermunicipale relative à la fourniture de services de soutien en technologies de l'information se terminant le 30 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile-le-Grand propose l'embauche d'un chargé de projet en technologies de l'information comme ressource additionnelle en raison de l'importante charge de travail;

CONSIDÉRANT QUE les villes et municipalité parties à l'entente doivent autoriser cette embauche;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la Ville de Saint-Basile-le-Grand à procéder à l'embauche d'un chargé de projet en technologies de l'information (statut cadre), le tout conformément à l'entente intermunicipale pour la fourniture de services de soutien en technologies de l'information conclue entre les villes de Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand et la municipalité de Saint-Jean-Baptiste.

Que le chargé de projet en technologies de l'information soit régi par un contrat de travail et par le recueil des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Saint-Basile-le-Grand.

2019-085

CONTRAT AME 2018-01 - SERVICES PROFESSIONNELS EN MATIÈRE DE COORDINATION ET D'ANIMATION DU COMITÉ DE SUIVI SUR L'AVENIR DE LA ZONE A-16 - AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CONSIDÉRANT la résolution 2018-074 adoptée lors de la séance ordinaire du 5 février 2018 par laquelle le conseil municipal octroyait le contrat AME 2018-01 à monsieur Hugo Mimee, et ce, pour le mandat de coordination et d'animation du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16;

CONSIDÉRANT QUE conformément à ladite résolution, ce contrat est octroyé pour une durée de deux (2) ans, soit les années 2018 et 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la dépense, pour l'année 2019 du contrat AME 2018-01 relativement aux services professionnels en matière de coordination et d'animation du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16, au montant de 35 135,51 \$, incluant les taxes, à monsieur Hugo Mimee.

Que cette dépense est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Christian Charron, directeur par intérim du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, contenue dans son rapport en date du 21 février 2019.

Que ladite dépense pour l'année 2019, décrite au bon de commande AME 19-3, au montant de 35 135,51 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-610-00-419, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou tout document donnant effet à la présente.

2019-086

**RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF
DU DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE ET DU TOURISME DE LA VILLE DE
MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT QUE les mandats de madame Andrée Lamontagne et de messieurs Marcel Poirier et Kees Vanderheyden, à titre de membre citoyen au sein du comité consultatif sur le développement de la culture et du tourisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, sont présentement échus;

CONSIDÉRANT QUE madame Lamontagne et messieurs Poirier et Vanderheyden ont signifié leur intérêt à l'effet de poursuivre leur mandat au sein dudit comité pour une durée d'un (1) an;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lesquelles le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil renouvelle le mandat de madame Andrée Lamontagne et de messieurs Marcel Poirier et Kees Vanderheyden, à titre de membre citoyen au sein du comité consultatif sur le développement de la culture et du tourisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, pour la période du 5 mars 2019 au 4 mars 2020.

2019-087

RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ DE SUIVI - POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT QUE les mandats de mesdames Gaétane Gagnon et Marie-Noële Tanguay, à titre de membre citoyen au sein du comité de suivi - politique de la famille et des aînés de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, sont présentement échus;

CONSIDÉRANT QUE mesdames Gagnon et Tanguay ont signifié leur intérêt à l'effet de poursuivre leur mandat au sein dudit comité pour une durée de (2) ans;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lesquelles le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil renouvelle le mandat de mesdames Gaétane Gagnon et Marie-Noële Tanguay, à titre de membre citoyen au sein du comité de suivi - politique de la famille et des aînés de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, pour la période du 5 mars 2019 au 4 mars 2021.

2019-088

ATTESTATIONS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE - MADAME MARION ROBLÈS ET MONSIEUR VINCENT POIRIER

CONSIDÉRANT QUE madame Marion Roblès, urbaniste, est au service exclusif de la Ville de Mont-Saint-Hilaire à titre d'inspecteur municipal au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Vincent Poirier, urbaniste, est au service exclusif de la Ville de Mont-Saint-Hilaire à titre de conseiller professionnel au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil atteste que la Ville de Mont-Saint-Hilaire se porte garante et s'engage à prendre fait et cause et à répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission que madame Marion Roblès ou monsieur Vincent Poirier peuvent encourir dans l'exercice de leurs fonctions.

Que cette déclaration demeure en vigueur tant que madame Marion Roblès et monsieur Vincent Poirier demeurent au service exclusif de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Que la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soit et est autorisé à signer tout document donnant effet à la présente.

2019-089

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE - FINALE RÉGIONALE DE LA DICTÉE P.G.L ET CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE BELOEIL

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil autorise la Ville de Mont-Saint-Hilaire à verser une aide financière aux organismes suivants:

- Aide financière au montant de 100,00 \$ à l'école Au-Fil-de-l'Eau pour l'organisation des Finales régionales de La Dictée P.G.L. qui aura lieu le 23 mars 2019 à l'école secondaire Ozias-Leduc.

Que cette dépense soit payable à même le poste budgétaire 02-110-00-975, et qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2019-02 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 25 février 2019.

- Aide financière au montant de 500,00 \$ à l'organisme Les Chevaliers de Colomb du Conseil de Beloeil no 2905 inc. afin d'amasser des fonds pour la clinique d'impôt 2018 visant à aider les personnes à faible revenu à remplir leurs déclarations de revenus.

Que cette dépense soit payable à même le poste budgétaire 02-110-00-975, et qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2019-03 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 25 février 2019.

2019-090

ADOPTION DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES POUR L'ANNÉE 2019.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire doit, en vertu de l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q., c. E-20.1), adopter et diffuser annuellement un plan d'action qui identifie les différents obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans les secteurs d'activités relevant de ses attributions;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le " Plan d'action à l'égard des personnes handicapées " pour l'année 2019 élaboré par le comité de travail du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées, lequel Plan d'action est joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

2019-091

ADOPTION - POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE ET DU TOURISME ET PLAN D'ACTION

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire se doter d'une politique de développement de la culture et du tourisme;

CONSIDÉRANT QUE cette politique et le plan d'action qui en découle expriment la vision et les mesures qui permettront de mieux appuyer les personnes et organisations qui sont au coeur du dynamisme culturel hilairemontais et de développer de nouveaux réseaux de partenaires dans les sphères sociales et économiques ainsi que dans le milieu scolaire et touristique;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil adopte la " Politique de développement de la culture et du tourisme " et le " Plan d'action en lien avec la politique de développement de la culture et du tourisme ", datés du 26 février 2019, lesquels documents sont joints à la présente résolution respectivement comme annexes " A " et " B " pour en faire partie intégrante.

2019-092

GESTION MUNICIPALE DE L'ABATTAGE ET DE LA PLANTATION D'ARBRES PAR LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU - ORIENTATIONS DE LA VILLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu (MRCVR) étudie la possibilité d'assurer la gestion de l'abattage et de la plantation d'arbres sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVR désire connaître les orientations sur cette possibilité des villes situées sur son territoire avant de se positionner;

CONSIDÉRANT QUE l'approche intégrée utilisée par les Services de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, comprenant notamment le Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, ainsi que le Service des travaux publics, a permis de développer une méthode de travail qui assure une préservation du couvert forestier et une gestion de l'abattage d'arbres très rigoureuse;

CONSIDÉRANT QUE cette approche intégrée permet, dès la demande de permis de construction ou d'agrandissement d'un bâtiment ou d'aménagement de terrain, de s'assurer que les arbres sont pris en considération;

CONSIDÉRANT QUE l'expertise développée par la Ville, la relation avec les citoyens et les délais courts pour la solution des enjeux de foresterie lors de travaux sont des éléments qui distinguent la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité que la MRCVR s'approprie la gestion de la canopée urbaine et l'émission des permis d'abattage soulève plusieurs questionnements, dont la disponibilité des ressources, les normes applicables, les délais de traitement, etc.;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement et le Service des travaux publics croient que les boisés et corridors forestiers, en zone agricole permanente (hors périmètre urbain), qui chevauchent souvent des municipalités, pourraient être sous l'égide de la MRCVR, étant donné l'aspect régional;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil indique à la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu (MRCVR) que la gestion de l'abattage et de la plantation d'arbres devrait demeurer de la compétence de la Ville de Mont-Saint-Hilaire puisque cette dernière possède l'expertise, les ressources et un cadre réglementaire rigoureux ainsi que des processus qui permettent d'atteindre les objectifs de la MRCVR.

Que les villes ne possédant pas de ressources, de réglementation suffisamment coercitive ou de l'expertise puissent faire une demande d'assistance auprès de la MRC;

Que malgré ce qui précède, la gestion de l'abattage et de la plantation d'arbres en zone agricole permanente qui concerne une aire boisée d'une superficie de 0,5 hectare et plus, pourrait être de la compétence de la MRC afin d'assurer la préservation des corridors forestiers et des grands ensembles boisés.

2019-093

RAPPORT ANNUEL DE LA MISE EN OEUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui stipule qu'une municipalité ayant adopté le Schéma de couverture de risques doit soumettre au ministère de la Sécurité publique du Québec un rapport annuel sur l'état d'avancement de son plan de mise en oeuvre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le rapport d'activité relatif au plan de mise en oeuvre du Schéma de couverture de risques pour l'année 2018, lequel est joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

2019-094

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MADELEINE POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES CONCERNANT LE TRANSPORT LOURD SUR UNE PORTION DE LA ROUTE 227

CONSIDÉRANT la résolution 2018-08-178 adoptée par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Madeleine le 14 août 2018 concernant les problématiques occasionnées par la circulation des camions lourds sur la route 227 entre les routes 229 et 116;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Transports du Québec a demandé que les municipalités concernées soient consultées, dont la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE par ladite résolution, la Municipalité de Sainte-Madeleine s'adresse à la Ville de Mont-Saint-Hilaire et aux Municipalités de Saint-Jean-Baptiste et de Sainte-Marie-Madeleine afin d'en arriver à un consensus afin de modifier le réseau établi en 1995 pour la circulation des véhicules lourds sur le tronçon de la route 227 (rue Saint-Jean-Baptiste) situé entre l'intersection des routes 227 et 229 et l'intersection des routes 227 et 116 soit déviée sur la route 229 (chemin Benoît) jusqu'à la route 116;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Christine Imbeau

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil est en accord à ce que des études soient réalisées concernant la circulation des véhicules lourds sur la portion du réseau routier mentionnée ci-dessus, et ce, aux frais de la Municipalité de Sainte-Madeleine.

Que cet accord pour la réalisation desdites études ne lie pas la Ville de Mont-Saint-Hilaire quant à la modification du réseau de circulation des véhicules lourds qui existe actuellement.

2019-095

PROMESSE D'ACHAT D'IMMEUBLE - LOT 3 955 577 AU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a reçu de la compagnie 9196-0294 Québec inc. une promesse d'achat d'immeuble pour le lot 3 955 577 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette promesse d'achat d'immeuble était valide jusqu'au 22 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE cette promesse d'achat d'immeuble a été prolongée jusqu'au 6 mars 2019 et que le conseil doit statuer avant cette date;

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne souhaite pas donner suite à cette promesse d'achat d'immeuble;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

Que ce conseil refuse la promesse d'achat d'immeuble déposée par la compagnie 9196-0294 Québec inc. pour le lot 3 955 577 au cadastre du Québec.

Cette proposition est mise au vote.

Ont voté pour la présente proposition: mesdames les conseillères Christine Imbeau et Brigitte Minier et messieurs les conseillers Emile Grenon Gilbert et Sylvain Houle.

A voté contre la présente proposition: monsieur le conseiller Louis Toner.

La présente résolution est adoptée à la majorité.

2019-096

ACQUISITION DU LOT 1 816 830 AU CADASTRE DU QUÉBEC - PARTIE DE LA RUE DE LORRAINE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire acquière de madame Louise Lupien, le lot 1 816 830 au cadastre du Québec, constituant une partie de la rue de Lorraine située entre les rues Jean-Félix et Châteaubriand.

Que ce lot soit consenti pour la somme de un dollar (1,00 \$) et autres bonnes et valables considérations, payable comptant à la signature des actes.

Que l'acquisition de ce lot soit effectuée en conformité au rapport de monsieur Michel Poirier, greffier adjoint, en date du 21 février 2019.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer devant M^e Emmanuelle Moïse, notaire, tout acte ou document donnant effet à la présente.

2019-097

ACTE DE SERVITUDE D'HYDRO-QUÉBEC - NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE - RICHER, RIVET & ASSOCIÉS, NOTAIRES

CONSIDÉRANT QU'une partie du lot 3 365 525 au cadastre du Québec appartenant à la Ville de Mont-Saint-Hilaire doit faire l'objet d'une servitude d'utilité publique en faveur d'Hydro-Québec dans le cadre de la construction de la nouvelle école primaire dans le secteur de la Gare;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil mandate l'étude Richer, Rivet & associés, notaires, afin de préparer l'acte pour la servitude d'utilité publique en faveur d'Hydro-Québec sur une partie du lot 3 365 525 au cadastre du Québec, le tout tel qu'il appert au plan et à la description technique émis par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, en date du 8 novembre 2018, portant le numéro de minute 51564, joint à la présente résolution comme annexe "A" pour en faire partie intégrante.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence, le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2019-098

ACTE DE VENTE - VENTE D'IMMEUBLES POUR CAUSE DE TAXES IMPAYÉES - MANDAT NOTAIRE

CONSIDÉRANT la subdivision 123 du lot originaire 287 au cadastre officiel Paroisse de Saint-Hilaire, maintenant connu comme étant le lot 1 818 633 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la subdivision 124 du lot originaire 287 au cadastre officiel Paroisse de Saint-Hilaire, et de la subdivision 119 du lot originaire 286 au cadastre officiel Paroisse de Saint-Hilaire, maintenant connus comme étant le lot 1 818 555 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la subdivision 122 du lot originaire 287 au cadastre officiel Paroisse de Saint-Hilaire, et de la subdivision 134 du lot originaire 289 au cadastre officiel Paroisse de Saint-Hilaire, maintenant connus comme étant le lot 1 818 766 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ces lots ont été adjugés à monsieur Michel Robert en date du 29 février 1980 suite à une mise à l'enchère desdits lots pour non-paiement de taxes et que ce dernier souhaite régulariser les titres de propriété des lots acquis;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que ce conseil autorise la cession des lots 1 818 633, 1 818 555 et 1 818 766 au cadastre du Québec à monsieur Michel Robert.

Que cette cession soit effectuée selon les conditions indiquées au rapport de monsieur Michel Poirier, greffier adjoint, en date du 19 février 2019.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer devant M^e Jean Martel, notaire, tout acte ou document donnant effet à la présente.

2019-099

COMPTES RENDUS DES RENCONTRES NO 31 DU 8 NOVEMBRE 2018 ET NO 32 DU 22 NOVEMBRE 2018 DU COMITÉ DE SUIVI SUR L'AVENIR DE LA ZONE A-16 DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception des comptes rendus des rencontres no 31 et no 32 tenues respectivement les 8 et 22 novembre 2018 du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2019-100

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2019 DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 6 février 2019 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et approuve la recommandation suivante:

- 2019-01-R : Adoption d'une démarche de conception intégrée applicable aux nouvelles constructions

2019-101

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 19 FÉVRIER 2019 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 19 février 2019 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2019-102

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2019 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 février 2019 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2019-103

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS 2019-07, 2019-17, 2019-18, 2019-19, 2019-20, 2019-21, 2019-22, 2019-23, 2018-75 ET 2018-102

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 26 février 2019 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- Révision PIIA 2019-07 : 769, chemin Authier
Plans et recommandation 2019-23-R (annexe A)
- PIIA 2019-17 : 476, chemin des Moulins
Plans et recommandation 2019-27-R (annexe B)
- PIIA 2019-18 : 722, chemin des Patriotes Nord
Plans et recommandation 2019-28-R (annexe C)
- PIIA 2019-19 : 642, rue des Éperviers
Plans et recommandation 2019-29-R (annexe D)
- PIIA 2019-20 : 632, rue des Éperviers
Plans et recommandation 2019-30-R (annexe E)
- PIIA 2019-21 : 341, rue De La Salle
Plans et recommandation 2019-31-R (annexe F)
- PIIA 2019-22 : 720, chemin Authier
Plans et recommandation 2019-32-R (annexe G)
- PIIA 2019-23 : 145, rue Campbell
Plans et recommandation 2019-33-R (annexe H)
- Révision PIIA 2018-75 : 725, rue du Cheval-Blanc
Plans et recommandation 2019-34-R (annexe I)
- Révision PIIA 2018-102 : 40-50, rue Brunet
Plans et recommandation 2019-35-R (annexe J)

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, et ce, conditionnellement aux modifications requises ou aux compléments d'information exigés auxdites recommandations.

Lesdits plans et recommandations sont joints à la présente résolution comme annexes " A " à " J " pour en faire partie intégrante.

2019-104

PLANS D'INTÉGRATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 2018-65 - REFUS

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 26 février 2019 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant le projet suivant:

- Révision PIIA 2018-65 : 537, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier
Plans et recommandation 2019-36-R (annexe A)

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'est pas conforme aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil refuse les plans d'implantation et d'intégration architecturale et la recommandation énumérée ci-dessus, lesquels plans étant sujets aux conditions formulées à ladite recommandation, sont joints à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

...Madame Marie-Line Des Roches, conseillère professionnelle en urbanisme au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement explique la demande de dérogation mineure 2019-02.

...Monsieur le maire Yves Corriveau demande aux personnes présentes si quelqu'un désire se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure concernant le 134, rue Forbin-Janson :

Aucune question.

2019-105

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2019-02 RELATIVE AU
134, RUE FORBIN JANSON**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure 2019-02 présentée par le mandataire des propriétaires de la propriété portant le numéro d'immeuble située au 134, rue Forbin-Janson, à Mont-Saint-Hilaire.

Celle-ci a pour but d'autoriser une remise d'une superficie de 21,6 mètres carrés, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit une superficie maximale de 20 mètres carrés, permettant ainsi une dérogation de 1,6 mètre carré. La demande a également pour but d'autoriser un mur de soutènement d'une hauteur de plus de 1,2 mètre en béton coulé alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit l'utilisation de pierre naturelle ou par un enrochement, le tout tel qu'il appert au certificat de localisation émis par monsieur Jean-Luc Fortin, arpenteur-géomètre, en date du 31 janvier 2017, portant le numéro de minute 4681, joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

Cette demande de dérogation mineure a pour but de rendre conforme la remise et le mur de soutènement existants.

2019-106

**APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-009 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE
DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU**

CONSIDÉRANT la création de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu doit procéder à l'acquisition d'équipement;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu a adopté le 13 février 2019 le Règlement numéro 2018-009, intitulé: " Règlement décrétant une dépense de 1 166 117,00 \$ et un emprunt de 1 166 177,00 \$ pour l'acquisition d'équipement ";

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu doivent approuver ce règlement d'emprunt par une résolution de leur conseil au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception d'une copie transmise par ladite Régie;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve le Règlement numéro 2018-009 adoptée par la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu le 13 février 2019, intitulé: " Règlement décrétant une dépense de 1 166 117,00 \$ et un emprunt de 1 166 177,00 \$ pour l'acquisition d'équipement " .

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu.

2019-107

RÈGLEMENT NUMÉRO 809-3 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 809 RELATIF AUX ANIMAUX AFIN DE MODIFIER, ENTRE AUTRES, LES DISPOSITIONS CONCERNANT LES LICENCES - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité :

Que le Règlement numéro 809-3, intitulé: " Règlement modifiant le Règlement numéro 809 relatif aux animaux afin de modifier, entre autres, les dispositions concernant les licences ", soit et est adopté par ce conseil.

2019-108

RÈGLEMENT NUMÉRO 828-43 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 828 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2019 EN MODIFIANT LA TARIFICATION APPLICABLE EN MATIÈRE DE MARIAGE OU D'UNION CIVILE, LES LICENCES POUR ANIMAUX ET LA POLITIQUE DE GRATUITÉ POUR LE 3E ENFANT ET PLUS - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 18 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que le Règlement numéro 828-43, intitulé: " Règlement amendant le Règlement numéro 828 sur la tarification des services municipaux pour l'année 2019 en modifiant la tarification applicable en matière de mariage ou d'union civile, les licences pour animaux et la politique de gratuité pour le 3^e enfant et plus ", soit et est adopté par ce conseil.

2019-109

RÈGLEMENT NUMÉRO 1235-5 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1235 AFIN D'ASSURER LA CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ RELATIVEMENT À LA GESTION DES ODEURS EN ZONE AGRICOLE ET À LA RECONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE, SITUÉE EN ZONE AGRICOLE ET HORS D'UN ÎLOT DÉSTRUCTURÉ, DÉTRUITE À LA SUITE D'UN SINISTRE - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que le Règlement numéro 1235-5, intitulé: " Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement révisé relativement à la gestion des odeurs en zone agricole et à la reconstruction d'une résidence, située en zone agricole et hors d'un îlot déstructuré, détruite à la suite d'un sinistre ", soit et est adopté par ce conseil.

2019-110

AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'INFRASTRUCTURES ET AUTORISANT UN EMPRUNT - NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DU SECTEUR DE LA GARE

Avis de présentation est donné par la conseillère Brigitte Minier à l'effet, qu'à une prochaine séance elle présentera ou fera présenter un règlement décrétant des travaux d'aménagement d'infrastructures pour la nouvelle école primaire du secteur de la gare ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin.

2019-111

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1272 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'INFRASTRUCTURES POUR LA NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DU SECTEUR DE LA GARE AINSI QUE LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE UN MILLION QUATRE CENT SOIXANTE-TROIS MILLE DOLLARS (1 463 000,00 \$) NÉCESSAIRE À CETTE FIN - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier
APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
et adoptée à l'unanimité :

Que le projet de Règlement numéro 1272, intitulé: " Règlement décrétant des travaux d'aménagement d'infrastructures pour la nouvelle école primaire du secteur de la gare ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt de un million quatre cent soixante-trois mille dollars (1 463 000,00 \$) nécessaire à cette fin ", soit et est adopté par ce conseil.

2019-112

OCTROI DU CONTRAT TP19-02 - FOURNITURE DE PIERRES CONCASSÉES - CARRIÈRE MONT ST-HILAIRE INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner
APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier
et adoptée à l'unanimité :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Carrière Mont St-Hilaire inc., au montant de 43 148,00 \$, incluant les taxes et les coûts de transport, sur la base des prix unitaires soumis pour la fourniture de pierres concassées dans le cadre du contrat TP19-02, étant la plus basse soumission conforme reçue audit contrat.

Que ledit contrat est d'une durée de douze (12) mois, soit jusqu'au 31 mars 2020, le tout selon les termes et conditions du devis.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 21 février 2019.

Que la dépense décrite au bon de commande TP 19-22, au montant de 35 975,22 \$, incluant les taxes, mais non le coût de transport, pour l'année 2019, soit payable à même le poste budgétaire 02-320-00-621, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Ferdinand Berner	Coûts défrayés par la Ville pour la nouvelle école
M. Jean-Luc Halde	Gestion des boisés en zone agricole
M. Jean-Yves Héroux	Gestion des boisés en zone agricole Règlement d'emprunt de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu Stationnement rue Saint-Georges et offre d'achat d'un terrain

M. François Tardif

Offre d'achat d'un terrain rue Saint-Georges

M. François Perrier

Site Internet de la Ville - bonification de la section
" Histoire " du site Internet
Rue Saint-Georges - mise en vente de terrains par la
Ville

M. Jean-Yves Héroux

Offre d'achat d'un terrain rue Saint-Georges

2019-113

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Christine Imbeau

et adoptée à l'unanimité :

Que la présente séance soit et est levée à 21 h.

Yves Corriveau, maire

**Michel Poirier,
Greffier adjoint**